



Appel à Projet

résidence de territoire 2016/2017



Danse contemporaine en pays de Course landaise

Les résidences de territoire, un dispositif de développement culturel territorial initié par la Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

La Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisé dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre »(1).

La Résidence de territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, l'association Culture Loisirs Animation de Nogaro et l'Adda 32.

(1) Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrenees/Action-culturelle-et-territoriale/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

1. Contexte

La résidence de territoire repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif pendant une période de 8 semaines, qui peut être segmentée en deux phases, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés. Pour l'artiste il s'agit de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime.

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création artistique.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

La résidence de territoire s'inscrit dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle de la CC Bas-Armagnac, avec le partenariat de l'Adda 32 et de Culture Loisirs Animation de Nogaro (CLAN).

Les enjeux sont centrés sur :

- l'accessibilité pour tous à la diversité culturelle
- la contribution à un maillage d'acteurs culturels territoriaux par le développement de réseaux et de partenariats

Missions de la CCBA :

- la coordination territoriale de la résidence
- l'élaboration du plan de communication
- le soutien budgétaire à la résidence

Missions de l'Adda 32 :

- la réception et la gestion des dossiers de candidature
- la réalisation des conventions et contrats nécessaires
- le suivi artistique de la résidence

Missions du CLAN :

- l'accompagnement de l'artiste dans ses rencontres sur le territoire
- la prise en charge des parties techniques pour les spectacles
- l'accueil du public
- la réalisation des outils de communication de la résidence sous couvert de la CCBA

Missions communes :

- le montage du projet
- la sélection des propositions artistiques
- l'élaboration d'un calendrier de la présence artistique sur le territoire
- l'évaluation partagée en cours et en fin de résidence

2. Territoire

La Communauté de Communes du Bas-Armagnac dont le siège se trouve à Nogaro est située au cœur de la Gascogne, à la limite du Gers et des Landes au centre du triangle formé par Bordeaux, Toulouse et Bayonne. Cette Communauté de Communes a été créée le 30 décembre 1998. Elle regroupe 26 communes du canton de Nogaro pour une population d'environ 8 700 habitants. Son territoire est relativement étendu sur environ 35 kilomètres d'Est en Ouest et 28 kilomètres du Nord au Sud.

La CCBA dispose de la compétence enfance/jeunesse et d'une compétence culturelle en cours d'élargissement.

3. Contenu

La résidence artistique de territoire objet du présent appel à projet, fait suite à celle assurée au cours de la saison 2015/2016 par Isabelle Avid, danseuse et chorégraphe de la Cie Le Corps Sage, qui avait pour intitulé "Chorégraphie contemporaine en Bas-Armagnac". Lors du bilan de cette résidence, il a été confirmé le souhait de prolonger la thématique chorégraphique pour une seconde année.

Comme pour les années précédentes, il s'agit bien d'associer les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire à la construction du projet. L'artiste devra inscrire sa démarche artistique dans les mémoires des habitants du territoire et dans un souci de transmission au travers d'ateliers, de rencontres artistiques, de spectacles, et autres formes à définir conjointement...

Il s'agit donc bien de s'adresser au public le plus large possible, et plus particulièrement aux enfants ou adultes qui sont les plus éloignés des pratiques artistiques.

2 axes seront cependant privilégiés :

- **les jeunes à l'âge de l'adolescence**

- la relation avec une culture vivante et identitaire de ce territoire : **la course landaise**.

La course landaise est un spectacle tauromachique qui se déroule dans des arènes.

A la différence des taureaux dans la corrida, les vaches landaises ne sont pas tuées ! Elles foncent puis sont esquivées ou sautées, c'est-à-dire évitées en pleine vitesse.

La course landaise existe depuis le moyen âge dans le Sud-Ouest. Mais elle se pratiquait dans la rue et n'avait pas l'organisation professionnalisée d'aujourd'hui. Malgré les contraintes qui l'ont amenée à se développer dans des arènes, elle draine toujours un public de touristes et de passionnés. Ces derniers connaissent le nom et les caractéristiques de chaque vache, les qualités de chaque écarteur ou sauteur.

C'est à la fin du XIX^{ème} siècle que se sont produites les principales évolutions. Notamment avec l'apport de vaches ibériques, qui ont fait disparaître la vache landaise, et le costume de lumière adopté dans la foulée. Puis est venu le « courdayre », le teneur de corde, qui empêche les accidents graves ; et les figures se sont précisées avec les écarts et les sauts, codifiés et permettant de classer les artistes sportifs qui composent les cuadrillas (équipes) attachées aux ganaderias (troupeaux). Au nombre de quatre dans l'ouest Gersois, elles se répartissent les différentes courses de la région et ont leurs fans. La montée à l'Escalot (échelle accédant à la tribune officielle) permet de recevoir primes et cadeaux, en complément des points obtenus par leur adresse et leur courage.

Voir le documentaire de Parlem-tv : [Cours landaises, les coulisses des arènes.](#)

4. Déroulement

- Une première phase d'une semaine en décembre 2016, s'articulant autour de multiples rencontres avec les divers personnes ressources (enseignants, animateurs ou responsables d'associations, agents territoriaux, élus,...). Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées, elles ont pour objet :
 - de présenter l'artiste
 - de construire le projet qui sera mis en œuvre dans le cours de la période scolaire 2016/2017,
 - et de permettre aux personnes sensibilisées au projet de prendre le temps d'imaginer et d'évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient partager et faire partager la présence de l'artiste et son œuvre.
- A l'issue de cette semaine, un planning sera arrêté qui formalisera deux temps de présence sur le territoire répartis en 2 fois 4 semaines.
- La présence artistique comportera des temps d'intervention (ateliers de sensibilisation, transmission et/ou création), de rencontres et de spectacles issus du répertoire de l'artiste.

5. Attentes - Profil

- Artiste dont la démarche s'inscrit dans le champ chorégraphique professionnel et dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée en danse contemporaine, en même temps qu'une grande ouverture sur l'ensemble des champs chorégraphiques.
- L'artiste ne doit pas être implanté dans le Gers.
- L'artiste doit être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble ».
- Une connaissance et une pratique des actions d'éducation artistique adaptée aux enfants, aux jeunes, aux amateurs, aux professionnels, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap est nécessaire.
- L'artiste devra prendre en compte la question de l'expérimentation ainsi qu'une ouverture à des expressions artistiques diversifiées.
- Il devra posséder une expérience du travail d'improvisation et d'une pratique chorégraphique dans des lieux inhabituels, inattendus qui peuvent être en lien avec l'espace public.
- Il sera en capacité de présenter son propre travail artistique issu de son répertoire de créations.
- L'artiste s'engage sur sa disponibilité suivant un planning qui sera défini ensemble sur une période allant de décembre 2016 à mai 2017.

Attentes – Actions

- Générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique.
- Public visé :
 - Une priorité à la jeunesse avec une articulation des différents temps, en particulier de l'adolescent
 - Habitants du territoire les plus éloignés de la culture : EHPAD, Etablissement recevant des personnes en situation de handicap, associations non culturelles
 - Articulation avec la pratique amateur : Elèves et professeurs de danse, artistes locaux.
 - Lien avec le milieu et la pratique de la course landaise

6. Partenaires financiers et modalités financières

Les deux principaux partenaires financiers sont la Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et la Communauté de Communes Bas-Armagnac.

Montant alloué : L'artiste bénéficie d'une allocation forfaitaire de résidence de 15 000€ TTC, comprenant ses interventions et ses prestations artistiques.

L'hébergement de l'artiste sera pris en charge logistiquement et financièrement par la communauté de communes. Les frais de déplacement, du lieu de vie de l'artiste au lieu de résidence, seront remboursés par la CCBA.

7. Procédure à suivre pour la candidature

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention indiquant des premières pistes sur ce projet
- Un dossier artistique
- Une lettre de motivation

L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le **30 septembre 2016**, uniquement par mail, à l'Adda 32 l'adresse suivante : ecanniaux.addagers@gers.fr

8. Sélection

Les critères de sélection se feront sur :

- La pertinence de la proposition au regard du contexte de l'appel à projet
- La qualité de l'expérience auprès des différents types de publics

Une sélection se fera **fin septembre**, par les membres du comité de sélection.

Ce comité sera composé de la DRAC, de la CCBA, de l'Adda 32, et du CLAN.

Le comité se réserve la possibilité d'inviter les 3 premiers candidats retenus à une audition sur place pour approfondir le projet avant le choix définitif.

Pour cela, merci d'indiquer dans votre réponse vos dates de totale indisponibilité durant le mois d'octobre prochain.

Contact : **Adda 32**
Hôtel du département
BP 20569
32022 AUCH CEDEX 9
05 62 67 47 47
ecanniaux.addagers@gers.fr ●

Avec le soutien financier
de la Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
de la Communauté de communes du Bas-Armagnac et du Département du Gers

